

● (1540)

[Traduction]

On nous laisse entendre aujourd'hui que le ministère des Affaires extérieures n'est pas bien organisé et qu'il lui faut deux ministres de plus, et l'on propose de nommer des ministres d'état. J'ai passé 25 ans au ministère des Affaires extérieures et c'est un domaine que je connais bien.

Il ne peut y avoir qu'un seul ministre responsable de ce ministère, aux yeux du pays et du monde entier. Il est question aujourd'hui du titre conféré à ces ministres en particulier. Il ne faut pas oublier qu'on assistera vraisemblablement à une crise de narcissisme de la part des titulaires éventuels de ces postes, que l'on désignera ministre chargé des Relations extérieures ou ministre chargé du Commerce international, selon le cas. Il s'agit ici des deux.

En langage international, un ministre doit être le porte-parole d'un ministère ou de son gouvernement pour ce qui est des affaires de son ministère. Nous envisageons aujourd'hui d'autoriser trois ministres à parler au nom de leur ministère sur la scène nationale ou internationale. C'est pourquoi j'ai jugé bon de décrire toute la série de transformations et de bouleversements qu'a subi le ministère des Affaires extérieures.

Je soupçonne qu'on nourrit d'autres desseins, qu'on envisage même d'abolir ce ministère car lorsqu'on nous dit que c'est la seule façon logique de procéder, qu'elle vaut mieux que toutes les autres propositions qui ont été faites, je me demande si on ne cherche pas délibérément à détruire le moral des employés de ce ministère. Pourtant, il compte de loyaux fonctionnaires à son service, des citoyens canadiens qui ont fièrement représenté le Canada à l'étranger et qui nous ont fait honneur à une certaine époque. J'en parlais justement lorsque j'ai expliqué comment on avait miné leur moral d'abord à coup d'études de gestion de toutes sortes. Que s'est-il passé au juste? Ceux qui ont étudié l'organisation du ministère des Affaires extérieures se sont rendu compte que c'était l'endroit rêvé pour travailler et ils ont profité de la réorganisation de ce ministère pour s'y tailler une place. Ils n'y connaissaient rien en affaires extérieures, mais ils voulaient en faire partie parce que c'est un organisme prestigieux. C'est très vrai. Et pareille façon de procéder s'est produite à deux ou trois reprises. Et chaque fois, à l'occasion d'une étude sur l'organisation de ce ministère, soit sur son emplacement ou sur sa façon de fonctionner ou sur les deux à la fois l'expert-conseil en a profité pour s'infiltrer dans les lieux en laissant derrière lui un certain nombre de personnes qui avaient été chargées de l'étude.

Ce sont des spécialistes. Ils ont été à bonne école. Il le fallait car ils représentent le Canada à l'étranger. Plus tard, les hommes de métier du ministère ont revendiqué le droit à la convention collective. C'était inquiétant. Puis, il y a eu la budgétisation par objectif. Au lieu de faire rapport sur ce qu'il faisait, les cadres doivent consacrer beaucoup plus de temps que

Loi organique de 1983

d'habitude à analyser les demandes qu'Ottawa leur faisait parvenir pour établir des budgets par objectif. Je crois que l'expression consacrée était la «budgétisation par objectif».

Vint ensuite l'intégration des employés de bureau de tous les services à l'étranger, l'immigration, le commerce et ainsi de suite. Ils ont tous été rapatriés au ministère des Affaires extérieures où ils sont venus gonfler les effectifs, laissant les attachés commerciaux et les agents de l'immigration sans personnel de soutien. Et ce n'est pas tout: il y a eu ensuite l'intégration et le reclassement des attachés commerciaux et des agents de l'immigration et les recommandations de la Commission McDougall qui n'a fait que traduire en paroles la confusion et la détresse qui régnaient parmi les agents de service à l'étranger qui font partie de ce groupe de spécialistes.

Et voilà que maintenant, pour couronner le tout, on voudrait faire de ce ministère un monstre tricéphale.

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent. La motion est rejetée.

(Les motions nos 2 et 8 de M. Lambert sont rejetées.)

Le président suppléant (M. Corbin): Avant de passer au groupe suivant, la présidence aimerait rappeler aux députés que les motions nos 4, 5 et 6 ont été groupées aux fins du débat. Si la Chambre adoptait la motion n° 6, elle adopterait en même temps les motions nos 4 et 5. Par contre, si elle rejetait la motion n° 6, elle devrait alors se prononcer séparément sur les motions nos 4 et 5.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest) propose:

Motion n° 4

Qu'on modifie le projet de loi C-152, à l'article 25,

a) en retranchant les lignes 20 à 23, page 10; et

b) en retranchant les lignes 29 à 33, page 10.

Motion n° 5

Qu'on modifie le projet de loi C-152, à l'article 25, en retranchant les lignes 24 à 28, page 10.

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-152 en retranchant l'article 25.